

ions jamais faire face à nos engagements. C'est elle qui profite de ces changements dans ses lois commerciales; c'est nous qui devons en souffrir; devons-nous en payer les dépenses? Ce changement de politique est fort sage pour l'Angleterre; son peuple ne peut manquer d'y gagner; mais, comme c'est à son invitation, d'après ses promesses que ces travaux publics ont été entrepris, je dis qu'elle doit se charger des dettes qu'ils nous ont coûtées, puisqu'elle nous met, contrairement à sa parole, dans l'impossibilité d'en profiter. Sans cela, jamais notre crédit ne pourra se rétablir. L'intérêt de cette somme ajoutée à nos dépenses, et quoique nos taxes nient été doublées, nous en sommes réduits à un système de crédit qui va de pire en pire. Quand viendra le remboursement de la dette publique, quelles seront nos ressources? Auparavant les Canadiens pouvaient vendre leurs blés avec profit sur les marchés anglais; aujourd'hui, ils ne le peuvent plus. Déjà même les marchands des Etats-Unis vont acheter les grains et les farines du Haut-Canada, et trouvent moyen de se rendre sur les marchés anglais avant que nous puissions y arriver. Nos canaux sont donc inutiles? Les Canadiens du St. Laurent sont aujourd'hui ce qu'est le canal Rideau, entrepris lui aussi sous l'inspiration de l'Angleterre. Cette entreprise du canal Rideau, parce qu'elle a été faite sur une échelle trop vaste, ne vaut rien du tout, et il en est de même de nos canaux du Saint-Laurent. Nous devons donc dire à l'Angleterre: nous ne voulons ni de vous ni de vos dons; vos dons seraient la ruine.

Le sort du Canal Rideau nous dévoile le sort des canaux du St-Laurent. Déjà les blés du Haut-Canada passent en Europe par l'Etat de New-York. Ils ont déjà commencé à prendre cette route, quoiqu'il y ait encore des droits assez élevés à payer. Au premier février prochain il n'y aura plus la moindre protection en notre faveur, et les Etats-Unis seront nus sur le même pied que nous sur les marchés anglais. Encore une fois cette loi est sage de la part de l'Angleterre. Ses ouvriers qui, avec quatorze à quinze heures de travail par jour, peuvent à peine suffire à leur subsistance, s'en trouveront soulagés. C'est un acte de justice qui était dû à la masse du peuple de la Grande Bretagne, pour qui ces lois hâussaient le prix du pain. Une bonne administration ne peut donc qu'approuver la conduite du gouvernement anglais en cette circonstance. Nous n'avons pas le droit de demander qu'en Angleterre la classe ouvrière souffre pour nous enrichir. Cette politique de gouvernement métropolitain a été juste pour le peuple anglais, mais injuste pour nous, et nous avons droit de nous en plaindre. La libre navigation, et la compétition entre les vaisseaux qui viendront chercher nos produits, nous donneront un léger soulagement. Ce sera un grain pour le cultivateur; mais nous ne pouvons pas nous flatter, que, même avec la libre navigation et la compétition entre les vaisseaux étrangers, nos canaux soient jamais capables de réaliser les espérances qu'on veut bien en attendre.

L'Etat de New-York est cinquante fois, est cent fois riche comme les Canadas-Unis. Il est en voie de racheter sa dette. Il a tiré de ses canaux près de quatre millions de piastres, dans le cours de l'année dernière, tandis que nous en avons à peine tiré cinquante mille louis. Eh! c'est avec des chances si inégales que nous voudrions tirer d'un si riche état des profits qu'il a su se donner? Nous n'y réussirons jamais. Les habitants de l'Etat de New-York ont bien plus que nous les moyens de soutenir la concurrence. Je traite donc tout cela de conte jaune, et de projets misérables.

Nous obtiendrions, je le souhaite, la liberté de la navigation sur le Saint-Laurent. Mais supposé même que nous l'obtenions il n'en est pas moins vrai de dire que les américains, au moyen de leurs chemins de fer, peuvent transporter facilement à New-York, tous les produits de l'Ouest, sans prendre la voie du Saint-Laurent. Mais dans le cas même où les américains auraient besoin de cette liberté de navigation et qu'on la leur accorderait, ils ne se fieront pas à la promesse du gouvernement colonial; ils traiteraient avec l'Angleterre, et ils diront, puisque cette mesure est aussi utile pour l'Angleterre que pour nous, nous ne voulons pas qu'elle soit sujette à varier tous les jours, à changer avec les partis en Canada. Le gouvernement américain aura bien la sagesse de stipuler que cet avantage devra durer longtemps. Eh! s'il était vrai qu'une partie du commerce des américains prit la route du Saint-Laurent, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen pour eux d'attirer de ce côté tous les revenus, en construisant des canaux qu'ils pourraient faire à meilleur marché que nous?

Il arriverait alors ce qui est arrivé pendant que nous faisons ces canaux. Nous les croyions indispensables; on a étudié les chenaux, et depuis, l'on a vu passer des vaisseaux de cent cinquante tonneaux dans ces mêmes chenaux que l'on n'aurait jamais cru pouvoir naviguer.

Il en sera de même des canaux du St-Laurent; plus on y réfléchira, plus on sentira l'inutilité; plus on étudiera et plus les facultés de contrebalancer les avantages naturels du St-Laurent, seront augmentées, et nos canaux ne pourront ainsi jamais être profitables. Ainsi, dans ces circonstances, si les ministres avaient voulu

relever le crédit public, ils auraient dû parler d'économie d'abord, montrer que la dissipation jusqu'ici avait régné à un degré effrayant, mais que dorénavant l'économie allait être diminuée en nombre, que les salaires allaient être réduits; enfin que l'ordre et l'économie en tout allaient être substitués au désordre et à la prodigalité, dans l'administration des deniers publics.

Voilà les observations que j'avais à faire sur ce paragraphe de l'adresse. Il en est beaucoup d'autres qui demandaient, à mon avis, des améliorations, des amendements. Néanmoins, je laisse à d'autres de les proposer; il me semble que d'autres doivent prendre à tâche de rendre moins imparfaite cette œuvre misérable. Quand à moi, je ne proposerai d'amendement que sur ce que j'y trouve de plus vicieux; ainsi j'en proposerai encore un sur le paragraphe qui parle de la représentation, et je me permettrai de l'accompagner de quelques réflexions. Cet amendement, il n'y a pas bien longtemps, j'aurais certainement pas manqué de trouver des approbateurs dans plusieurs des membres qui vont aujourd'hui s'y opposer dans cette chambre. Je veux que mon vote ne puisse pas paraître avoir été ajouté à une proposition qui me repugne, que je regarde comme déshonorante, sans que j'aie pu avoir fait des efforts pour m'y opposer. Je propose donc qu'après les derniers mots du paragraphe du discours, qui a rapport à la représentation, on ajoute l'amendement que je viens de lire.

Sur cet amendement, M. Poratour, ce que j'ai à dire, c'est que je suis profondément étonné, quand je vois que dans un siècle de lumières comme celui-ci, on voie ainsi les lois fondamentales de la justice; qu'on ne veut pas suivre chez des ministres libéraux, au moins de noms, l'exemple de tous les gouvernements du jour. Tous les hommes vraiment éclairés du siècle s'accordent à dire que c'est la population qui, dans tous les pays bien constitués, doit servir de base à la représentation. Il y donc lieu ici de reprocher à ceux qui se disent les amis des canadiens, qu'ils n'ont pas eu d'égarés, de considération pour toutes ces opinions, pour ce principe de justice, de l'avoir rejeté pour s'en tenir à leurs propres idées, idées aussi fautes que rétrogrades. C'est depuis l'établissement de la confédération américaine qu'il a été consacré en principe que la représentation, pour être juste, devait être basée sur la population. Depuis ce temps la France a adopté ce plan de proportionner la représentation à la population. La Belgique, la Hollande ont aussi consacré ce principe, mais il y a plus, puisque nous voyons le roi de Prusse obligé de céder à la force des temps, après avoir voulu opprimer le peuple, reconnaître lui-même ce principe.

Pourquoi donc le Canada ferait-il une exception à cette règle générale qu'adoptent tous les gouvernements qui tendent à sortir des routines du moyen-âge? C'est parce que nous avons un ministère libéral; parce que nos ministres veulent concourir dans la gloire de l'acte d'Union; parce que ce sont bien les sentiments même de Durham qui les tiennent à la gorge. C'est qu'ils ne veulent pas faire de réformes sans que ce soit selon les vœux de ce grand homme. Oh! alors ils sont braves. Nous ne voulons pas courir le risque de demander quelque chose d'utile au pays, quand nous ne sommes pas sûrs, d'avance, d'avoir l'approbation du gouvernement métropolitain.

Je dis donc, M. Poratour, que les discours soumis à notre adoption aujourd'hui, qui ont une édition stéréotypée de tous les discours antérieurs; qui n'est ni pire, ni meilleur que celui de l'année dernière; qui est accepté volontiers par les hommes à qui le ministère actuel faisait de si graves reproches, pour les forcer à s'ôter des places qu'ils occupaient; je dis, que ce discours stéréotypé, qui a convenu, qui convient et qui conviendra encore à tous les ministères formés sous notre constitution, devra convaincre que les hommes bien pensants tous les amis de la liberté, qu'il sera toujours plus sage pour eux de ne pas faire partie d'un gouvernement comme le nôtre, que d'en faire partie. Il y a longtemps que j'ai cru et que j'ai dit, que lorsque les des hommes qui, pendant une longue suite d'années de combats soutenus pour la défense de la patrie, avaient acquis une popularité justement méritée, leurs services ne devaient être donnés à l'Angleterre pour lui aider à faire fonctionner un acte destructeur, dirigé uniquement dans un esprit de vengeance contre leurs compatriotes; un acte qui leur avait été imposé dans un temps de colère et de haine par des hommes animés par la violence. Ils devraient conserver leur force et leur énergie pour pouvoir dire au peuple canadien, il y a eu un temps où la raison et la justice n'ayant pas la liberté de se faire entendre, nous avons gardé le silence et nous avons dû vous engager à en faire autant. Lorsqu'il n'y avait pas moyen de remédier à des extrêmes, nous avons dû nous taire parce que nous ne pouvions pas faire autrement. Aujourd'hui le gouvernement civil est rétabli, vous jouissez de vos droits de sujets anglais, vous êtes réintégré au moins dans la liberté d'en réclamer la jouissance, dans la liberté de dire que vous êtes une constitution plus déficiente que jamais colonie anglaise n'en a été dotée et que vous voulez en avoir une meilleure; c'est été le moyen d'obtenir la réforme de la constitution vicieuse qui nous régit.

Une constitution comme celle-là ne peut

pas se soutenir contre la force d'une libre discussion. Alors le peuple se réveille, il n'y a plus à craindre que sa tranquillité aille jusqu'à l'apathie, et que cette apathie passe en maxime politique. Quand on dit au peuple, vous avez des droits à réclamer; au nombre de ces droits est une représentation qui sera le fidèle interprète de vos sentiments; au lieu de l'effrayer par le souvenir d'événements malheureux, le peuple se réveille et sait se faire accorder ses droits. Et, ici, je dois, rentrer dans quelques détails, vu que je crois qu'on a trompé l'opinion publique et que nos ministres, par l'acceptation du pouvoir, sont plus en faveur de la concentration des autorités et de l'oppression du peuple, que l'ancien gouvernement n'a fait pendant de longues années. Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'indépendance dans cette chambre? C'est parce que les dépenses sont augmentées; c'est parce que, quand pour plusieurs millions d'habitants, l'Angleterre ne dépense qu'un million, on fournit dans la proportion de six fois autant en Canada, sur les dépenses publiques.

En Angleterre les hommes indépendants ont toujours réclmé, contre l'influence indue que la couronne exerçait. Pourtant cette influence est nulle, comparée à ce qu'elle est en Canada. Est-il possible qu'en présence de moyens de séductions, ainsi patentes que ceux que possède ici le pouvoir, on ne s'alarme pas un peu, et qu'on ne dise pas, que le patronage de la couronne devait être restreint? Un ministère comme le nôtre, je le répète, accomplit l'œuvre de Sydenham. Il n'a aucune force pour le bien, mais beaucoup pour le mal, il n'a aucune force pour l'asservissement de ceux qu'il gouverne. Je vois avec effroi des bills de judicature qui tendent à augmenter le patronage de la couronne et je sollicite les membres du ministère de me dire quelles sont les dispositions de cette mesure. Si, en introduisant ce bill, on voulait bien nous dire que pas un des membres de cette Chambre ne pourra être fait juge pendant le parlement pour lequel il aura été élu, je dirais, voilà un ministère vraiment libéral, un ministère qui reconnaît que ce qui doit le guider dans la passation d'une mesure n'est pas la considération de l'avantage ou du désavantage qui doit en résulter pour ses amis, mais des avantages qui doivent en résulter pour le pays.

Le principe que j'invoque ici n'est pas nouveau, il est conforme aux usages suivis aux Etats-Unis. On y a reconnu qu'un membre de la représentation ne pouvait pas profiter, tant qu'il est membre, des bills qui créent de nouvelles charges. C'est en effet créer des moyens de séduction et je crois qu'on a droit d'attendre une toute autre mesure de la part de nos ministres; s'ils nous promettaient cela, j'aurais alors un peu plus de confiance dans leurs mesures.

Si nous passons à l'examen de la conduite du ministère depuis sa nomination, nous n'avons pas non plus lieu de nous en applaudir. C'est du moment qu'il est monté au pouvoir que j'ai vu qu'on voulait nous demander cette approbation avilissante et sans condition de l'acte d'Union et c'est de ce moment que je résolus, de ne plus donner ma confiance à des hommes sur de simples promesses, mais de toujours juger les hommes d'après leurs actes.

Toutes les bonnes mesures qui seront présentées soit par mes amis ou pas mes adversaires, auront mon appui, mais toutes celles qui tendront à restreindre les libertés publiques seront par moi repoussées, et quoique ma marche puisse être isolée, je ne craindrai ni ne regretterai jamais de présenter une mesure, de soutenir une doctrine que j'aurai lieu de croire juste et qu'on n'aura pas refusé, et de plus je ne regarderai jamais si je suis seul ou non pour la soutenir. C'est au peuple à décider si elle est bonne ou mauvaise. Quand à la conduite du ministère, nous devons voir avec peine que, dès sa première formation, il a mis le Bas-Canada dans l'infériorité vis-à-vis du Haut-Canada; infériorité où on ne devait pas placer les habitants du Bas-Canada, en tout aussi bons, aussi respectables que ceux du Haut-Canada. Le Haut-Canada est représenté par quatre membres dans le cabinet, le Bas n'est représenté que par deux membres. Eh bien! il y avait plus d'une raison à ce qu'il y eut au moins égalité.

J'ai déjà fait remarquer que le choix du président d'une banque comme membre du ministère était une démarche que n'auraient pas dû imiter des personnes qui avaient blâmé la même conduite chez d'autres; ce n'est pas là une réflexion contre des particuliers, c'est une réflexion contre un ministère qui agit d'une manière quand il n'est pas en charge et l'une autre quand il est au pouvoir; c'est une erreur qu'on avait reprochée à l'autres et dans laquelle il ne fallait pas tomber.

Mais il est un autre département à la tête duquel il était désirable de voir un canadien et non pas un anglais. Cela n'est pas non plus une réflexion contre le ministère de ce département, il n'est pas en faveur de ceux qui se sont mis à la tête de ce département. Je veux parler du commissaire des terres, mais un canadien-français devait avoir cette charge là. Pourquoi? parce que pendant trente années on a suivi un système, sous l'ancien gouvernement, qui tendait constamment à interdire l'entrée, dans les townships de l'est, aux franco-canadiens. D'immenses concessions de 3 à 4,000,000 d'ar-

pent de terre ont été faites, presque exclusivement aux habitants d'origines étrangères. Eh bien! c'est parce qu'une personne d'origine canadienne-française eût été plus apte à remédier à de semblables abus, que ce département devait être donné à un canadien. Le public ne peut pas avoir le même degré de confiance dans l'administration de ce département, que s'il voyait à sa tête un de nos compatriotes; on nous devait cela; pourquoi ne l'a-t-on pas fait? c'est qu'on est à la remorque du Haut-Canada, c'est qu'on se soumet à tous ses caprices et l'intérêt du Bas-Canada est sacrifié dans cette occasion comme dans tant d'autres.

Je trouve un vice dans la formation de notre ministère, j'en trouve bien plus dans ses actes. Il n'y a rien de plus important dans un pays que d'inspirer la confiance dans les cours de justice et je crois qu'on a tout fait pour diminuer la confiance dans les nôtres. Depuis le système qui a été introduit, d'après ce qu'on se plaît à appeler "gouvernement responsable" et dont on n'a que l'ombre imparfaite, les partis tour à tour, ont nommé comme juges les hommes les plus fortement lancés sur l'arène parlementaire; c'était tandis qu'on était encore tout bouillant, tout fatigué des discussions parlementaires, qu'on passait, d'un bond de la chambre au banc. Si on eût su ce que c'était qu'un véritable "gouvernement responsable", on eût compris qu'il eût été mieux de prendre les juges hors de la Chambre. Cette chambre ne doit pas être un marche-pied pour parvenir aux emplois, surtout aux places de juges. Il n'y a que peu de temps que je suis de retour dans le pays et que j'ai pu étudier la nouvelle marche de nos affaires publiques, et je vois plus de cinq personnes sorties de la Chambre pour aller siéger dans les cours de justice. Les juges siégeants, le corps des avocats ont-ils pour cela été consultés? non! mais cela était dû "gouvernement responsable", ça suffit! Pourtant les respect pour les juges, pour le barreau tout entier ne demandent-ils qu'on vi t au moins les consulter sur le choix des juges nouveaux.

Je ne m'étendrai pas sur l'acte d'Union, c'est un contre bon-sens qui nuit également au Haut et au Bas-Canada, qui met les membres de l'une et de l'autre province dans la plus étrange position. C'est ainsi que les membres pour le Haut-Canada ne peuvent pas comprendre ce qui nous intéresse et qu'ils sont obligés de législater sans connaissance de cause pour nous, comme nous le sommes pour eux. Avec un pareil système, tous les jours il y aura des fautes grossières commises et nous serons sans cesse dans la nécessité de défaire un jour ce que nous aurons fait la veille, tant il est difficile, impossible même, de bien législater pour deux peuples différents de races, de mœurs, de caractères et disséminés sur une aussi grande étendue territoriale.

Un ministère vraiment canadien, vraiment libéral, sentirait que pour perfectionner nos lois, qui ont le tort d'avoir trois cents ans d'existence, il faut avoir recours aux lois françaises. Un ministère libéral ne devrait-il pas penser à nommer une commission pour reviser notre code de lois en entier et le modeler d'après le code français? Le Haut-Canada, s'il a besoin de réformes, doit avoir recours aux lois anglaises et à celles des colonies voisines qui ont corrigé les lois anglaises d'une manière admirable. Voilà où il nous faut aller puiser nos lois, si nous voulons les avoir bonnes, c'est une folie pour nous de vouloir bien législater à la fois pour le Haut et le Bas-Canada.

Quand à la nomination des juges pour le Bas-Canada, on ne peut pas dire autrement, il y a eu des scandales! Je parle ni contre le caractère, ni contre les hommes qui ont été nommés, mais je dis que ce sont des considérations très mesquines qui les ont fait choisir, que c'est de la témérité et que cela tend à n'inspirer aucun respect pour la justice. La première nomination est celle du juge qui siège à Québec, qui l'année dernière était membre de cette Chambre. Il a été porté au ministère avec la confiance que ce serait à la Chambre qu'il rendrait ses services pendant quatre ans. En acceptant le pouvoir, il en prenait tacitement l'engagement. A peine s'est-il écoulé quelques jours depuis son entrée au ministère qu'il accepte la place qu'il occupe maintenant. Fait ministre, il se rend à Québec et dit: je viens solliciter vos suffrages, j'ai la confiance du peuple et de la couronne, je demande la réélection. N'était-ce pas là prendre l'engagement solennel vis-à-vis du peuple de le servir en Chambre? Comment donc s'expliquer le fait singulier qui, peu de semaines après, porte ce ministre à dire à ses collègues "je m'ennuie de vous, je veux devenir juge?" Il me semble qu'il y a objection à ce qu'il devienne juge dans de semblables circonstances. Il avait pris sur lui la responsabilité de servir comme ministre pendant quatre ans. Oui, mais nos ministres trouvent toujours moyen de se tirer d'embarras. Il y avait probablement quelques dissensions dans le conseil et il fallait bien y rétablir l'unanimité. Eh bien! soit juge, mais cela n'est pas assez. J'ai mes plaisirs, j'ai mes affections à Québec, je ne veux pas devenir juge à moins que ce ne soit à Québec, mais le banc à Québec est rempli, les juges ont droit de rester dans leurs charges, ils remplissent bien leurs devoirs, tout le monde en est content. Oui, mais vous avez des

juges complaisants, ils ne donneront leur place pour vous faire plaisir.

On ne pouvait donc créer ce monsieur juge qu'en commettant une injustice. C'est vrai, mais il était trop pénible de le garder, il fallait donc lui trouver une place à Québec. C'était montrer que, puisqu'on avait le pouvoir, on était décidé à l'exercer avec toutes ses prérogatives, avec moins de réserve qu'un ministère tory qui n'aurait pas fait la proposition qu'on nous fait aujourd'hui. Nous avons plus à craindre avec un ministère libéral fort, qu'avec un ministère tory faible et obligé à toute la prudence. Ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui sont obligés à aucunes précautions, ils usent de leurs facultés, ils n'en prennent aucunes. Je ne me permettrai jamais l'ombre de réflexion sur ceux qui sont hors de cette chambre, je dirai au contraire que le juge qu'on a amené ainsi de Québec, en encourageant les disgrâces d'un gouvernement brutal dans une occasion bien connue, en souffrant sa destitution plutôt que de se rendre coupable de servir d'instrument dans les affaires politiques contre ses compatriotes, s'est attiré l'estime inaliénable de ses concitoyens; je respecte donc le juge qui a été amené ici, et je dis que sa conduite, lors de nos troubles politiques, méritait la plus haute approbation, mais je dis aussi que rien ne peut faire pardonner à un ministère de qui on avait droit d'attendre tant de bien, d'avoir été ainsi chercher ce juge à Québec et lui avoir fait abandonner une place qu'il remplissait si bien, dans le but seul de se rendre aux sollicitations d'un ami, d'un collègue tracassier. En venant ici, il prend une commission nouvelle, il a perdu son droit à la présidence. On a porté l'esprit de complaisance et d'intrigue jusque sur le banc. Le remplacement était réglé par une loi spéciale et les deux juges punis qui ont refusé au ministère de céder leur droit à la présidence, ont montré qu'ils avaient du respect pour eux-mêmes et pour le barreau. On ne consulte pas le banc, quand il s'agit de quelque combinaison politique. Les juges sont pourtant des personnes qui auraient droits aux égards du cabinet, s'il ne s'imaginait pas qu'il doit tout régler, tout conduire. Quelles ont été les conséquences de cette conduite de nos ministres? C'est que l'administration de la justice est souffrante, c'est que le juge est payé et n'a fait rien, c'est que si la décision des autorités métropolitaines est rendue contre lui, il se trouverait le dernier sur le banc. Et l'on dira n'avon pu empêcher tout cela? C'est un acte qui manque au moins quelque prudence.

Il est bien d'autres détails dans lesquels on pourrait suivre les écrits de l'administration, mais je crois avoir pour le moment occupé assez longtemps l'attention de la Chambre, je m'arrêterai donc ici, sans en reprendre si cela devient nécessaire dans la réplique. Je dois néanmoins dire avant de terminer, que ce ministère tory dont je pensais tant de mal, et ce ministère libéral dont j'espérais tant de bien ont tous deux également trompé mes espérances et mes craintes. Du moment que j'ai connu notre ministère libéral, j'ai commencé à dire qu'on n'avait rien de bon à en espérer. Dès lors on a abusé contre moi de la faiblesse que l'on avait de conduire la presse. On a tout faussé; on a dit et répété jusqu'à satiété, un fameux "TAISEZ-VOUS," qui rendait nos ministres immortels, à défaut de quelque chose de mieux. "TAISEZ-VOUS!" s'est-on crié; une discussion franche et libre pourrait briser notre parti, et le bien ne peut résulter que de l'Union entre tous les membres de notre parti.

La presse canadienne avait été arrêtée lors des malheureux événements de 37 ses propriétés avaient été maltraitées, emprisonnées de la manière la plus inconstitutionnelle, par l'ordre d'hommes aussi stupides que sanguinaires. Mais depuis l'ordre avait été rétabli, et la presse n'avait pas tardé à se relever. La presse libre du Bas-Canada a été reconstruite. La Presse a reparu au même rang qu'elle avait été élevée son patriotisme et son indépendance, dans des temps de lutte vigoureuse entre le peuple et un gouvernement injuste. Il n'y a eu dans ce premier moment de rétablissement aucune presse qui ne se soit donnée pieds et mains liés, au ministère. Depuis ce temps toute cette presse n'a cessé d'être conduite par l'inspiration des ministres qui ne l'ont rétabli qu'à la condition formelle qu'elle serait leur organe en tout et partout, qu'elle dirait tout ce qu'ils désiraient dire, rien autre chose. Si en s'attachant à cette presse, on n'eût eu pour but que d'avoir un organe pour exposer et développer les vues du gouvernement; il n'y aurait eu là dedans rien que de louable; et de pareilles presses se voient dans tous les pays. Mais on ne s'en tint pas là, on s'en est fait une arme, un moyen d'injure et de calomnie contre tous ceux qui ont osé différer d'opinion d'avec notre ministère libéral.

Il ne s'est pas trouvé de presses indépendantes dans lesquelles un seul mot de défense ait été dit en faveur des hommes les plus odieusement calomniés. Ce système a donné une force extraordinaire, une force sans contrôle aux chefs du parti de libéral. Ne voyant que des journaux à leur solde, le système de l'injure et de la calomnie a été par eux mis à l'ordre du jour. On a endormi l'opinion publique, on a démolie le pays; on a accoutumé les lecteurs des journaux, non pas à juger par eux-mêmes, à peser les raisonnements, mais à croire aveuglément toutes les flatteries qui étaient données à leurs patrons.